



Protocole d'accord entre l'OTIF et l'UIC

L'UIC, l'organisation mondiale des chemins de fer, et l'OTIF, l'organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires, signent un protocole d'accord afin d'approfondir leur coopération.

(Paris/Berne, 7 décembre) Un protocole d'accord a été signé le 7 décembre entre l'Union internationale des Chemins de fer (UIC), l'organisation mondiale pour la promotion du chemin de fer et le développement collaboratif du système ferroviaire, et l'Organisation intergouvernementale pour les Transports internationaux ferroviaires (OTIF) qui développe un droit ferroviaire unifié pour connecter l'Europe, l'Asie et l'Afrique.

L'UIC entretient des liens de coopération étroits avec l'ensemble des acteurs du secteur des transports par rail à travers le monde, notamment les autres organisations ferroviaires, les autorités publiques, les industriels, et autres parties prenantes extérieures aux chemins de fer dont l'action peut être bénéfique pour le développement du rail.

La mission de l'OTIF est de favoriser, d'améliorer et de faciliter le trafic international ferroviaire en s'appuyant sur la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) pour édicter des règles communes. L'UIC et l'OTIF sont les plus anciennes organisations internationales du domaine ferroviaire.

L'UIC est l'organisation professionnelle au plus haut niveau institutionnel, avec notamment son statut consultatif auprès de l'ONU depuis 1949.

L'OTIF intervient en sa qualité d'organisation intergouvernementale comme acteur incontournable au niveau juridique et sectoriel depuis 1893 au niveau européen - l'Union européenne a adhéré à la COTIF en 2011 - et mondial. Elle travaille en étroit partenariat avec les organisations du secteur comme avec l'ONU, notamment pour le Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses (RID).

Ces deux organisations œuvrent à faciliter la circulation internationale des marchandises et des passagers ainsi qu'à garantir une harmonisation efficace du secteur du transport ferroviaire.

Depuis de nombreuses décennies, l'OTIF et l'UIC coopèrent étroitement et joignent leurs forces au service du développement de l'interopérabilité et de l'exploitation internationale « sans couture » des réseaux ferroviaires.

Dans ce contexte, le Directeur général de l'UIC, M. Jean-Pierre Loubinoux et le Secrétaire général de l'OTIF, M. François Davenne, ont perçu la nécessité d'officialiser leurs liens de coopération, afin de rendre ces liens davantage porteurs de valeur ajoutée pour les chemins de fer de demain.

Consolider les avantages mutuels de leur collaboration, initier des actions communes au bénéfice de la promotion du transport ferroviaire et favoriser les synergies, sont autant d'objectifs que partagent l'UIC et l'OTIF.

Le Directeur général de l'UIC et le Secrétaire général de l'OTIF se félicitent de cet accord.

Contact:

Département Communication de l'UIC : com@uic.org

Communication de l'OTIF : Sarah.pujol@otif.org